

Conseil de l'Europe

Education à la prévention de la violence à l'école

1. Cadre et approche générale:

L'objectif général des activités de formation du programme Pestalozzi est de former des professionnels de l'éducation à devenir multiplicateurs des standards et des valeurs du Conseil de l'Europe en matière d'éducation.

Les travaux se fondent principalement sur trois piliers

- Contenu : les standards et les principes ainsi que les résultats des projets du Conseil de l'Europe
- Méthodologie : centrée sur l'apprenant, formation par des pairs, travaux collaboratifs sur des préoccupations communes afin de trouver des solutions adaptées aux divers contextes
- Concept quadruplé de développement des compétences : sensibilité et sensibilisation, savoir et compréhension, pratique individuelle, pratique sociétale

Pour de plus amples informations sur le cadre des modules Pestalozzi pour la formation de formateurs, se reporter au document intitulé « Cadre des modules Pestalozzi »

2. Numéro : CoE 2011-II.A

3. Projet concerné du Conseil de l'Europe :

[Construire une Europe pour et avec les enfants](#)
[Violence à l'école](#)

Séries de [modules de formation des formateurs](#) du Programme Pestalozzi

4. Dates du module A : 29/11/2010 – 02/12/2011

5. Date limite de candidature : 17/06/2011

6. Langue(s) de travail : Anglais/français

Interprétation assurée

7. Lieu : Centre européen de la jeunesse du Conseil de l'Europe, Strasbourg

Adresse : 30 rue Pierre de Coubertin
F - 67000 Strasbourg
FRANCE

Tél. : + 33 3 88 41 23 00

Fax : + 33 3 88 41 27 77

8. Nombre de places disponibles : 55

- i. jusqu'à 50 participants des pays signataires de la Convention culturelle européenne
- ii. jusqu'à 5 participants d'autres pays

Les participants sous le point i (un par pays signataire) sont choisis et nommés par les membres respectifs du Comité directeur du Conseil de l'Europe pour l'éducation en coopération avec les agents de liaison nationaux du programme « Pestalozzi », en tenant compte du profil requis (point 9)

Les participants sous le point ii sont choisis et nommés par les organisations ou institutions partenaires en tenant compte du profil requis (point 9).

NB : s'il reste des places disponibles une fois passée la date limite de nomination, nous inviterons les pays qui ont déjà nommé un participant à en nommer un second.

9. Groupe cible :

Les participants doivent être issus du cadre de la formation initiale ou continue de l'éducation formelle ou non formelle. Ils doivent manifester un vif intérêt pour le thème choisi et avoir de l'expérience en la matière. Il faut aussi qu'ils aient une bonne connaissance de l'une au moins des deux langues de travail, anglais ou français.

Les participants doivent être disposés à s'engager dans un travail collaboratif international pour environ 12 mois incluant l'élaborer et de pilotage des matériels de formation dans leurs contextes, c'est-à-dire en particulier :

- exercices préparatoires de lecture et d'écriture
- participation active au module A en octobre 2011
- mise au point de matériels de formation et pilotage de ceux-ci entre le module A et le module B ; échange actif d'information et feedback via une plateforme de travail en ligne
- participation active au module B à la fin du printemps 2012
- révision des matériels de formation et participation à la rédaction finale des ressources de formation en vue de leur diffusion
- diffusion en utilisant les matériels de formations élaborés par tous les participants lors de formations futures
- diffuser le programme dans le contexte local, régional ou national et continuer de travailler avec d'autres participants en ligne, grâce à la réalisation d'un réseau de travail autonome à l'issue du programme.

La charge de travail globale, y compris la participation aux modules, devrait être de l'ordre de 120 à 150 heures. A l'issue du programme, un certificat indiquant la nature des compétences développées et la charge de travail de la formation sera remis aux participants.

10. Idée-force de l'activité de formation :

La formation sera axée sur la création d'un environnement scolaire dans lequel les apprenants peuvent se sentir en sécurité.

Si nous voulons que nos écoles fournissent un espace d'apprentissage et le développement personnel pour chaque enfant, elles doivent être des lieux sûrs où chacun peut vivre et travailler, apprendre et jouer sans crainte. Une atmosphère, où chaque enfant se sent accueilli, reconnu et respecté, dont les besoins et styles d'apprentissage individuels sont comprises, se situe au cœur d'un tel espace d'apprentissage. L'absence de ces caractéristiques rend l'espace dangereux et empêche les enfants de développer leur plein potentiel.

Intimidation et harcèlement, la répression et la menace ou réalité de la violence physique sont à l'extrémité opposée du spectre et ils reflètent la violence de la société qui nous entoure.

Cependant, chaque enfant a le droit à un environnement sûr et si nous voulons prévenir la violence dans les écoles, nous devons faire du comportement violent une « non-option » dans nos écoles. Il est du devoir de tous les professionnels de l'éducation de contribuer à cela par leur action éducative.

11. Résultats attendus :

Après la formation les participants seront en meilleure position pour contribuer à la prévention de la violence, en particulier, ils seront mieux équipés pour

- sensibiliser les apprenants, dans leurs familles et les communautés
- agir sur les causes sous-jacentes du comportement violent
- établir et maintenir un environnement d'apprentissage où la violence n'est pas une option
- répondre à la violence quand elle se produit
- contribuer à faire de l'école un endroit sûr de l'apprentissage et de vie

Les participants formeront un réseau de professionnels de l'éducation équipés pour poursuivre la formation au niveau international, national, régional et local avec une vision partagée des compétences qui doivent être développés et de la méthode appropriée de formation et d'enseignement

Une collection de ressources de formation qui a fait ses preuves sera disponible en ligne pour servir de support pédagogique dans la formation des enseignants et comme une stimulation pour développer davantage les ressources dans le même sens.

12. Schéma du programme :

La durée du module A est de quatre jours

13. Organisateur : Conseil de l'Europe, Programme Pestalozzi

Nom et adresse : Programme Pestalozzi
CONSEIL DE L'EUROPE
Bâtiment Agora
F - 67075 STRASBOURG
France
Tél. : 0033388413277
Fax : 0033388412788
E-mail : pestalozzi@coe.int
Site web : www.coe.int/pestalozzi

14. Equipe de facilitateurs:

15. Frais de voyage et de séjour :

Les frais des participants des Etats signataires (8.i) sont pris en charge par le Conseil de l'Europe selon le règlement.

16. Autres informations :

Le succès des activités de formation dépend de l'engagement de tous les participants. En acceptant de participer au programme Pestalozzi, les participants et les animateurs s'engagent à participer activement et assidûment à toutes les phases de l'activité.